

Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions

27 avril 2020
Français
Original : anglais

Première Réunion préparatoire de la seconde Conférence d'examen Genève, 8 juin 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Recommandation d'un projet d'ordre du jour, d'un programme de travail provisoire et d'un règlement intérieur pour la deuxième Conférence d'examen

Projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence d'examen

Document soumis par la présidence de la deuxième Conférence d'examen

1. Ouverture de la Conférence d'examen.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Élection des Vice-Président(e)s.
5. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de la Réunion.
6. Organisation des travaux.
7. Réaffirmation de la détermination à mettre un terme aux souffrances causées par les armes à sous-munitions.
8. Examen de l'état et du fonctionnement de la Convention et autres questions importantes pour la réalisation des buts de la Convention :
 - a) Universalisation ;
 - b) Stockage et destruction des stocks ;
 - c) Dépollution et destruction des restes d'armes à sous-munitions et éducation à la réduction des risques ;
 - d) Assistance aux victimes ;
 - e) Coopération et assistance internationales ;
 - f) Mesures de transparence ;
 - g) Conformité ;
 - h) Mesures d'application nationales ;
 - i) Appui à l'application ;
 - j) Autres questions importantes pour la réalisation des buts de la Convention.



9. Situation financière de la Convention.
 10. Examen des demandes soumises en application des articles 3 et 4 de la Convention.
 11. Dates, durée et préparatifs des futures réunions.
 12. Recommandation relative à l'adoption des documents finals.
 13. Questions diverses.
 14. Adoption du document final.
 15. Clôture de la Conférence d'examen.
-